

Maquis et forêts « reliques » du Sud : un destin commun ?

Par *Esther Cunéo* / esther.cuneo@lnc.nc
Créé le 07/08/2016 - 03:00

Des forêts du Grand Sud, où dominent les maquis sur fond de terre rouge, il ne reste guère plus que des fragments. Une poignée de kilomètres carrés sur la zone ratissée par le programme de recherche Corifor (Corridor entre îlots forestiers).

Ces forêts humides sont désormais « relictuelles », relèvent les scientifiques de l'IRD (Institut de recherche pour le développement), de l'IAC (Institut agronomique néo-calédonien) et du Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement). Ils ont été mobilisés pendant trois ans sur cette étude, financée par le CNRT (Centre national de recherche technologique).

Identifier des connexions (corridors) entre les îlots forestiers pour préserver leur biodiversité, et faciliter leur extension : c'est tout l'enjeu de ces travaux. « En 100 ans, le paysage forestier est passé en négatif », résume Vanessa Hequet, botaniste de l'IRD.

Brutale et destructrice, l'exploitation des essences forestières a ouvert l'ère de la déforestation au début du XXe siècle. Suivie de près par l'exploitation minière, elle a laissé dans son sillage des milieux fragmentés, « stigmates des forêts originelles », désormais particulièrement vulnérables au feu (lire encadré).

La forêt, toute une « dynamique »

Concentré sur le Sud, aux abords de la plaine des Lacs et incluant la concession minière de Goro, le programme couvre un secteur de 60 km², dont seulement un peu plus de 3 km² de forêts. Cruciales pour la protection des sols et de la biodiversité, dans quelle mesure ces forêts peuvent-elles se reconstruire ? « Tout dépend de l'état initial, c'est très difficile pour la forêt de recoloniser du sol nu, sec et exposé au soleil, répond Thomas Ibanez, écologue à l'IAC. En revanche, il y a des zones qui offrent des conditions plus proches de celle de la forêt ». En l'occurrence les maquis arborés.

« Il faut considérer qu'il y a un continuum entre le maquis et la forêt. Les maquis sont des forêts en devenir, développe Vanessa Hequet. Si on les laisse tranquilles, ils peuvent redevenir des forêts. » Pas de limite nette donc, mais une « structure qui évolue entre deux états extrêmes » : d'une végétation basse - le maquis - à une végétation haute et stratifiée, celle de la forêt. Pour autant, cette notion de « dynamique » ne figure pas dans la définition juridique de la « forêt », bien qu'elle soit protégée par le code de l'environnement de la province Sud.

Sortir d'une vision binaire

« Le message à retenir, c'est qu'il ne faut pas binariser. Il n'y a pas la forêt d'un côté, le maquis de l'autre, souligne Morgan Mangeas, chercheur en mathématique appliquée à l'IRD. Ce qu'on prône, c'est une vision plus globale de ce que peut être une forêt. » Enjeu de premier ordre, une éventuelle retouche de la définition, en sortant d'une vision statique « forêt » - « non-forêt », viendrait modifier la frontière des espaces à protéger.

Pour une meilleure gestion des forêts, les scientifiques recommandent notamment de « laisser des vestiges forestiers grandir », et de « recréer les grands ensembles forestiers historiques en favorisant la reconnexion entre les fragments par restauration passive et active. » Ces fameux corridors entre patchs forestiers. « C'est là qu'il faut mettre des efforts plutôt que d'essayer de reconstituer une forêt à partir de rien », note Vanessa Hequet. Certes louables, les programmes de revégétalisation peuvent difficilement prétendre recréer toute la complexité d'une forêt. Capitaliser en revanche sur des forêts en devenir, telles que les maquis, s'avère plus rapide, et surtout, beaucoup moins coûteux.

Le feu : une arme de destruction massive

Selon une thèse de Marie Toussaint, en partenariat avec l'IAC, la province Nord, l'IRD et l'UNC, les feux de brousse engloutissent près de 50 000 hectares de formations végétales.

On est bien loin des 20 000 hectares enregistrés par les recensements officiels. Des chiffres « largement sous-estimés, car ils n'incluent que les feux ayant fait l'objet d'une intervention »,

relève la thèse de Marie Toussaint à l'IAC, intitulée « Le risque de feux de brousse sur la Grande Terre de Nouvelle-Calédonie : l'homme responsable, mais pas coupable ». Une estimation de l'ordre de « 50 000 hectares par an de formations végétales brûlées serait ainsi plus proche de la réalité », en gardant à l'esprit que « certains de ces espaces brûlent périodiquement de manière récurrente. » Problème écologique majeur, les feux pourraient donc constituer aujourd'hui la première cause de perte de biodiversité du pays. Outre cet aspect, les populations les plus exposées aux impacts indirects sont les populations rurales, en particulier les populations kanak vivant en tribu. A cela s'ajoute le manque de moyens humains et techniques de lutte, aggravé par une « compréhension fragmentaire » des incendies en Nouvelle-Calédonie. « Les autorités et les acteurs environnementaux (...) invoquent souvent le manque de maîtrise de la part de la population locale, principalement kanak, comme étant à l'origine de ces feux de brousses, indique l'étude. (...) Pourtant, en Nouvelle-Calédonie, comme ailleurs dans le Pacifique, le feu est utilisé comme outil depuis plus de 3 000 ans. » Ainsi, la thèse de Marie Toussaint propose une double approche, insistant particulièrement sur « la spatialisation des occurrences d'incendies » et sur « les difficultés liées

aux perceptions différentes de ce risque entre les populations kanak et les différents acteurs institutionnels ».



Les lisières, ces forêts du futur

Inhérente à la forêt, la lisière représente l'interface entre un milieu ouvert, sec et ensoleillé, et un milieu forestier sombre et tamponné. Elle constitue donc une zone de forte compétition entre les espèces « qui aiment l'ombre » et celles « qui aiment le soleil ». Sa suppression, par exemple pour le passage d'une route ou suite à un incendie, provoque inexorablement sa régénération aux dépens du cœur de la forêt.

« Au gré de leur réduction progressive, ce sont les forêts du présent qui disparaissent dans leur totalité, note le rapport Corifor. Inclure ces lisières dans les mesures de protection revient à considérer les forêts humides selon une perspective expansive, en favorisant à la fois le maintien et la progression de la forêt. » Ainsi, les scientifiques suggèrent de ne plus distinguer ces « forêts du futur », les forêts humides actuelles, puisqu'elles sont « les garantes de leur maintien et de leur expansion ».

Photos / vidéos

Auteur : Photos IRD et IAC

Légende : Selon les récits historiques, au début du XXe siècle, les maquis étaient dispersés dans la forêt. Aujourd'hui c'est l'inverse, les rares forêts qui restent sont souvent nichées dans les thalwegs, où elles trouvent encore un peu d'humidité.

Visuel 1:



Auteur :

Légende : Les incendies engloutissent petit à petit les lisières, qui se reconstituent toujours aux dépens de la forêt.

Visuel 2:



URL source: <http://www.lnc.nc/article/pays/maquis-et-for%C3%AAts-%C2%AB-reliques-%C2%BB-du-sud-un-destin-commun>